



Castillon-la-Bataille

Mairie

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le six février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Sophie SEIGUE, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Josette DANIEL donne procuration à Florence JOST, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD.

Le scrutin a eu lieu, Mme Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

-N°D23-01-01 Avenant n°3 à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2022/2023

M le Maire indique qu'il s'agit d'inscrire dans le marché public un nouveau prix pour la réalisation de béton lisse finition quartzé gris naturel.

DELIBERATIONS

N°L23-02/01-08/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – Poissonnerie de l'Océan à l'Assiette

M le Maire donne la parole à M Jean Claude DUCOUSSO. M Jean Claude DUCOUSSO signale que la ville accompagne la Communauté de Communes de Castillon/ Pujols lorsqu'elle accorde des aides aux commerces. Il propose d'accorder une aide au loyer d'un montant total de 900€ à la poissonnerie « de l'océan à l'assiette » récemment ouverte rue Emile Combes.

M Jean Luc BELLEINGUER remarque que la commune intervient en complément des aides versées par la Communauté de Communes et qu'il souhaite que ces aides intercommunales soient indiquées sur les projets de délibération.

M le Maire est favorable à cette proposition, et indique que les prochains projets de délibération feront apparaître les aides votées par la Communauté de Communes.

M le Maire précise qu'une convention conclue avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine permet à la Communauté de Communes d'intervenir en la matière d'aides aux entreprises, cette compétence relevant en principe de la collectivité régionale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation d'un montant total de 900€ à la poissonnerie « de l'océan à l'assiette »

-N°L23-02/02-09/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – Graphiste Eco-Créons

M Jean Claude DUCOUSSO propose d'accorder une aide au loyer d'un montant total de 720€ à l'agence de graphisme « Eco-créons » récemment ouverte avenue Gambetta. M le Maire signale qu'il ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour, 1 non-participation (Jacques BREILLAT) attribue une aide d'un montant total de 720€ à la société « Eco Créons »

-N°L23-02/03-10/FI Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

M le Maire indique qu'il s'agit d'accepter l'octroi d'une garantie, comme chaque année, ce qui permet à la commune de contracter un emprunt auprès de l'Agence France Locale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Octroie une garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale.**

-N°L23-02/04-11/FI Reprise anticipée des résultats

M le Maire indique que les résultats de la gestion 2022 sont repris par anticipation, avant le vote du compte administratif. Il précise que le compte administratif sera proposé au vote après la transmission du compte de gestion par le Trésor Public, avant la fin du premier semestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, d'affecter par anticipation les résultats de la gestion budgétaire 2022 selon la répartition indiquée.

- **D'affecter 162.281,11€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2023**
- **De reporter 500.000,00€ d'excédent sur l'exercice 2023**

-N°L23-02/05-12/FI Vote du budget primitif

M le Maire présente le projet de budget primitif 2023 de la commune.

Il précise qu'au cours de l'année 2022, 562.000€ de travaux de voirie ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2023 et seront donc réalisés prochainement, et que cette durée d'exécution allongée est due aux délais d'intervention des opérateurs de réseaux qui doivent intervenir avant la réalisation des travaux de voirie.

M le Maire signale qu'une augmentation sensible des dépenses a été constatée sur certains comptes du chapitre « 011 – charges générales » au cours de l'année 2022, et que cette augmentation s'explique par l'augmentation des prix de l'énergie, par l'augmentation du nombre de repas servis à la cantine scolaire, et par la reprise des animations comme le feu d'artifice, la foire de Pâques ou la Fête au quai qui se sont tenus en 2022 après une période de carence dans le cadre de la gestion de la crise du covid-19.

M le Maire indique que le projet de budget primitif est soumis au vote avant l'arrêt définitif des résultats 2022, en concertation avec le Trésor Public. Il précise qu'une délibération sera présentée avant la fin du premier semestre pour arrêter définitivement les résultats 2022 et accepter le compte de gestion et le compte administratif.

M le Maire remarque que les résultats provisoires de la gestion 2022 permettent de relever un excédent de 662.281€ en section de fonctionnement et un déficit de 65.126€ en section d'investissement, et qu'avec la prise en compte des reports et des résultats antérieurs le budget primitif 2023 comporte 500.000€ d'excédent et un autofinancement satisfaisant d'environ 730.000€, supérieur aux anticipations du Plan Pluriannuel d'Investissement.

M le Maire indique que le projet de budget primitif prévoit la conclusion d'un emprunt de 510.000€ mais que les échéances de la commune ne connaîtront pas d'évolution notables avec ce nouvel emprunt car celui-ci remplace un emprunt qui arrive à expiration.

M le Maire signale que le projet de budget primitif ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité, mais que la Loi de Finances applique un taux important d'actualisation des bases fiscales de

7,5% ce qui conduit à prévoir des recettes fiscales en augmentation. Il précise que le vote des taux d'imposition interviendra au cours d'un prochain conseil municipal.

M le Maire expose que les dépenses de fonctionnement du projet de budget sont contenues, et que le chapitre « 011 – charges générales » apparaît en légère diminution par rapport au budget 2022 car des études mandatées sur ce chapitre en 2022 ont été réalisées et ne feront pas l'objet d'une dépense en 2023. Il ajoute que les associations comme les commerces recevront un soutien renforcé en 2023 avec des subventions en augmentation d'environ 30.000€.

M le Maire remarque que les charges de personnel font l'objet d'une augmentation qui s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ou par les avancements de grade des agents suite à la réussite à un concours. M le Maire signale que les dépenses de personnel sont compensées par un certain nombre de recettes comme les remboursements d'assurance suite à des arrêts maladie ou les aides versées par différents organismes. M le Maire signale également que le projet de budget prévoit l'embauche d'un personnel supplémentaire à l'école maternelle, et qu'il sera procédé par ailleurs à un redéploiement des effectifs en faveur des services techniques.

M Jean Luc BELLEINGUER demande si le recrutement d'un agent supplémentaire à l'école maternelle entraîne l'augmentation de 149000€ constatée sur le chapitre des charges de personnel.

M le Maire considère qu'il s'agit d'une partie de l'explication de cette augmentation.

M le Maire rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit la réalisation de certaines opérations qui sont inscrites en section d'investissement dans le projet de budget primitif, comme les prestations intellectuelles préalables à la construction d'une ludomédiathèque ; une étude pour la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, et les travaux du parc Lach qui sera inauguré à la fin de l'année.

M le Maire précise également que certaines dépenses qui ne sont pas indiquées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement sont inscrites dans le projet de budget primitif 2023 : la plateforme de signalement citoyen Kanlab qui permettra d'évaluer les délais de réponse des services municipaux ; l'élaboration du schéma de mobilité pour un montant soumis à subvention de 36000€ ; la construction de sanisettes place Boyer Andrivet pour un montant de 20.000€. M le Maire précise que ce montant pourrait être amené à évoluer.

M le Maire signale qu'une dépense est prévue pour raccorder une parcelle aux réseaux. M Jean Luc BELLEINGUER demande si le propriétaire de la parcelle avait renoncé aux réseaux. M le Maire répond que l'accord pour un permis de construire sur une parcelle constructible entraîne la charge du raccordement aux réseaux pour la commune, et que la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra d'éviter ces dépenses.

Mme Christine JOUANNO relève les dépenses d'investissement en faveur des écoles : les panneaux non genrés pour sécuriser la dépose minute des enfants de l'école élémentaire, la réfection des sanitaires de l'école élémentaire, le mobilier de deux classes flexibles. Elle précise qu'il s'agit d'équiper les classes en mobilier adapté pour favoriser une pédagogie différente avec la mobilité des élèves. Elle indique que le mobilier est composé de poufs ou de canapés qui s'ajoutent au mobilier traditionnel des salles de classe.

Mme Patricia COURANJOU signale que la mise en place des classes flexibles relève d'une explication plus complexe. M le Maire signale que l'achat de mobilier pour les classes flexibles a été décidé en concertation avec M Thierry BIHR, Directeur de l'école élémentaire.

M le Maire signale que les travaux de voirie de la rue Emile Combes visent à végétaliser la rue afin d'adapter l'urbanisme au changement climatique, dans la même dynamique que l'aménagement du

parc Lach. Il remarque qu'il convient de renoncer au caractère minéral des unités urbaines qui constitue une caractéristique des villes du passé. Il en va de l'urbanisme comme de la viticulture d'il y a une vingtaine d'année lorsque la profession a renoncé à désherber sans limite les parcelles car avant cette période l'absence d'herbe était considérée comme un signe de propreté.

M le Maire rappelle que la végétalisation est éligible à de nombreuses aides de l'Etat, du Conseil Régional, du Département, ou des fonds européens fond vert.

Mme Patricia COURANJOU indique qu'elle est favorable à la végétalisation mais s'interroge sur les besoins nouveaux en effectifs municipaux que cela implique dans un contexte où les effectifs semblent tendus.

M le Maire convient qu'un absentéisme important est observé aux services techniques, et signale qu'il s'agit d'être vigilant sur le choix des végétaux qui devront être économes en eau. Il observe que d'autres communes confient certaines missions à des prestataires extérieurs, et qu'il s'agit de s'interroger sur l'opportunité d'externaliser certaines missions pour permettre d'assurer la continuité du service.

Mme Patricia COURANJOU relève que les travaux de construction d'un nouveau Centre Technique Municipal sur le site de l'ancien Leader Price ne figure pas dans le projet de budget.

M le Maire indique que le site de l'actuel Centre Technique Municipal est destiné à accueillir les futurs locaux de la gendarmerie, et que sur le site de l'ancien Leader Price outre le Centre Technique Municipal il sera aménagé temporairement une plateforme logistique pour les circuits courts, à destination des cantines scolaires du secteur, ce qui devrait créer onze emplois mais à une date postérieure à 2023.

M le Maire rappelle également qu'une étude est en cours pour installer une école de soudure sur ce lieu avec un financement du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, et que la remise de l'étude sera réalisée en mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE avec 20 voix pour et 02 abstentions (Mme Patricia COURANJOU, M Jean Luc BELLEINGUER) d'adopter le Budget Primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire signale que le prochain Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols se tiendra le 8 février à 18h00 à Saint Pey de Castets.

M le Maire indique que les adresses mails des communes de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols font l'objet d'un recensement afin que l'intercommunalité soit en mesure de réaliser des envois aux communes membres.

Fin de la séance à 20h50